



EN BREF Prime REP+ : l'Unsa dénonce une "inégalité de traitement" et saisit le Conseil d'État

Selon l'Unsa éducation, des AED, des AESH, des médecins et infirmières scolaires, des assistants de service social et des PsyEN "sont exclus" de la prime REP+ car "le décret différencie lieu d'affectation et lieu d'exercice". L'organisation dénonce, dans un communiqué du 8 septembre 2021, "une inégalité de traitement" car "tous ceux qui participent à l'animation et au pilotage doivent bénéficier des mêmes droits". En outre, la création d'une part au mérite ([lire sur AEF info](#)) "ajoute une 2e inégalité" car elle "est attribuée par école ou établissement en fonction de critères collectifs alors que les objectifs sont communs sur le réseau. [...] Elle créera des sentiments légitimes d'injustice entre les personnels". Par conséquent, "l'Unsa saisit le Conseil d'État pour, d'une part, annuler les dispositions relatives au mérite et d'autre part permettre aux exclus de la prime d'en bénéficier".

ASSOCIATIONS - PARTENAIRES SOCIAUX | ETABLISSEMENTS - ÉCOLES | POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNEMENT - PARLEMENT | RH - PERSONNELS - MÉTIERS

[CONTACTER LE JOURNALISTE](#)[SUIVRE CE SUJET](#)[@AEFEDUC](#)

Dépêche n° 658122

 1 MIN DE LECTUREPar [ERWIN CANARD](#)
Publiée le 08/09/2021 à 15h03

Unsa

Union nationale des syndicats autonomes

AED

Assistants d'éducation

AESH

Accompagnant d'élève en situation de handicap

PsyEN

psychologue de l'Education nationale

REP+

réseaux d'éducation prioritaire renforcés